



AVIS DE CONCERTATION

Modification de la ZAC Ode Acte 1- Commune de Pérols

Par délibération n°M2021-334 en date du 28 juillet 2021, le conseil de métropole a approuvé les objectifs et modalités de concertation préalable à la modification de la ZAC Ode Acte 1.

Date de la concertation

Cette concertation associe, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. **Elle sera ouverte à partir du 23/08/2021.** Le bilan de cette concertation sera rendu public.

Modalités de la concertation

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- **Mise à disposition du dossier** au fur et à mesure de son élaboration à la **Mairie de Pérols, à la Mairie de Lattes et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole** aux heures d'ouverture habituelles accompagné d'un registre en Mairie de Pérols, en Mairie de Lattes et au siège de la Métropole, permettant au public de formuler ses observations ;
- **Mise en ligne du dossier** au fur et à mesure de son élaboration **sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole** (www.montpellier3m.fr/mise-a-disposition-du-public), **de la Mairie de Pérols** (www.ville-perols.fr) et **de la Mairie de Lattes** (www.ville-lattes.fr) ;
- **Une réunion publique** aura lieu **le mardi 31 août 2021** à 17h00 au théâtre des 13 vents – Domaine de Grammont – Montpellier (Evénement organisé dans le respect des consignes sanitaires édictées par le Gouvernement)

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites durant toute la durée de la concertation :

- Par voie postale au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse indiquée ci- après : « projet de modification de la ZAC Ode Acte 1 - Montpellier Méditerranée Métropole, 50 place Zeus - CS 39556 – 34961 Montpellier cedex 2 » ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : perolszacode1@montpellier3m.fr